

**STRATÉGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT
AU TITRE DE LA HUITIÈME PHASE OPÉRATIONNELLE (OP8)
République Démocratique du Congo**



Distribution des plantules d'arbres pour l'agroforesterie aux femmes du village Kamba Nsenda au Kasai Oriental. Crédit photo : [APBES asbl, 2023](#)



Sommaire

1. INTRODUCTION	3
2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL : principaux résultats et réalisations	3
3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE	5
3.1 Alignement avec les priorités nationales.....	5
3.2 Lacunes et possibilités	6
3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8	7
4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8	12
4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires	12
? <i>La zone savannicole avec ramifications en zone forestière Katanga-Kasaï.</i>	15
? <i>La zone de lisière savane-forêt Kinshasa-Kwango.</i>	15
4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé	16
4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes	16
4.4 Gestion des connaissances	19
3.6.1. <i>La diffusion et la capitalisation des meilleures pratiques</i>	19
3.6.2. <i>L'extrapolation et la réplique des bonnes pratiques</i>	19
5. PLAN DE COMMUNICATION.....	20
6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT	22
6.1. Développement des partenariats stratégiques.....	22
7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT	22
8. PLAN DE GESTION DES RISQUES	23
9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	24
9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays	24
Le suivi au niveau du programme	26
9.2 Cadre de résultats de la SNP	28
10. APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE	32



SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGR : Activité génératrice des revenus

AMR : Rapport de suivi annuel

ANAPAC : Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire

AP : Assistant au Programme de Microfinancements du FEM

APAC : Aire du patrimoine autochtone et communautaire

CBR+ (Community-based REDD+) : REDD+ basée sur la communauté

CDN : Contribution déterminée au niveau national

CN : Coordonnateur national du Programme de Microfinancements du FEM

CNP : Comité national de pilotage du Programme de Microfinancements du FEM

FEM : Fonds pour l'environnement mondial

FFOM : Forces, faiblesses, opportunités et menaces

MNV : Mesure, notification et vérification

OCB : Organisation communautaire de base

ODD : Objectif de développement durable

ONG : Organisation non gouvernementale

OSC : organisation de la société civile

PMF-FEM : Programme de Microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial

PNKB : Parc national de Kahuzi-Biega

PNUD : Programme des nations unies pour le développement

PNVi : Parc National de Virunga

RDC : République Démocratique du Congo

REDD : Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts

RNI : Réserve naturelles d'Itombwe

SNP : Stratégie national du programme



Ressources financières de l'OP8 - Programme national du PMF (estimées en US\$) ¹

Total des subventions du PMF à ce jour depuis le début du programme national 2006	8 574 259 USD
Fonds de base du FEM de l'OP8	500 000 USD (À DÉTERMINER)
Fonds STAR FEM de l'OP8	2.500.000USD
Autres fonds (sécurisés)	USD
Autres fonds (attendus/à mobiliser)	100.000 USD

1. INTRODUCTION

La 8^{ème} phase opérationnelle du Programme de Microfinancements (OP8 du PMF) s'appuie sur 30 ans d'expérience satisfaisante en matière d'autonomisation des organisations locales de la société civile (OSC) et des organisations communautaires de base (OCB), dans la conception et la conduite d'initiatives communautaires qui ont amélioré le bien-être des ménages, renforcé la sensibilisation et la résilience face aux menaces environnementales, et généré des retombées pour l'environnement mondial. Avec l'intensification des pressions liées au développement économique dans de nombreuses régions du monde en développement et l'augmentation des inégalités qui en découle, les communautés locales, en particulier les groupes vulnérables et défavorisés, sont de plus en plus marginalisées et incapables de faire face aux menaces liées à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et au changement climatique. Les enseignements tirés et l'expérience acquise au cours des phases opérationnelles précédentes du PMF ont démontré que les approches intégrées et axées sur les paysages terrestres et marins permettent de mobiliser efficacement la collaboration de multiples parties prenantes, de relier les OSC/OCB locales à des partenaires habilitants et d'obtenir des résultats mutuellement favorables en matière de moyens de subsistance et d'environnement à grande échelle.

L'OP8 du PMF vise à faire participer les OSC/OCB locales dans les approches des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur fournissant un accès aux connaissances et à l'information, en les renforçant par l'apprentissage par la pratique, le développement des compétences et en fournissant une assistance technique et des subventions pour les interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial. Les objectifs de l'OP8 reflètent les principales caractéristiques du Programme de Microfinancements 2.0 du FEM, notamment de nouvelles approches pour soutenir les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, l'établissement de liens avec des mécanismes complémentaires tels que l'Initiative de Microfinances et le Challenge Programme des OSC, la coopération avec les Agences du FEM et l'exploitation des possibilités offertes par les stratégies du FEM, y compris la mise en œuvre des Programmes intégrés du FEM-7. En outre, l'OP8 facilitera les possibilités d'innovation et de transposition à plus grande échelle, catalysera les alliances multipartites pour tester de nouvelles approches par l'intermédiaire des OSC, et exploitera ses plateformes de dialogue pour obtenir un plus grand impact. L'OP8 s'alignera également avec le Plan stratégique du PNUD (2022-2025) et y contribuera.

2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL : principaux résultats et réalisations

La RDC fait partie des 16 pays qualifiés de méga biodiversité. En termes de potentialités, il compte une superficie de 155,5 millions d'hectares de forêts étendus sur 67% de l'ensemble du territoire,

¹ Le niveau des ressources de l'OP8 du PMF est une estimation du total : (a) de l'allocation de la subvention de base du FEM-8 ; (b) des ressources STAR approuvées ; ainsi que (c) d'autres sources de partage des coûts et de cofinancement (aux niveaux national, régional et/ou mondial). Les pays du PMF disposant de soldes OP7 restants qui n'ont pas été mis en réserve devront utiliser ces soldes conformément à l'approche stratégique de l'OP8 afin d'être cohérents en termes de programmation du PMF et de résultats escomptés.

représentant 10% des forêts mondiales et 47% des forêts africaines. La faune congolaise est riche de 352 espèces de reptiles, 216 espèces de batraciens ; 1.086 espèces d'oiseaux ; 421 espèces de mammifères, 5 220 espèces de papillons, 1 596 espèces d'invertébrés aquatiques dont 1 423 d'eau douce et 183 marines ainsi que de 544 espèces d'invertébrés terrestres. On y trouve trois des quatre grandes catégories de primates, dont le gorille, le chimpanzé et le bonobo.² La RDC est dotée de ressources naturelles exceptionnelles, notamment des minéraux tels que le cobalt et le cuivre, un potentiel hydroélectrique, des terres arables importantes, une biodiversité immense et la deuxième plus grande forêt tropicale du monde.³ La RDC figure parmi les cinq nations les plus pauvres du monde. En 2023, environ 74,6 % des Congolais vivaient avec moins de 2,15 dollars par jour. Environ une personne sur six vivant dans une extrême pauvreté en Afrique subsaharienne habite en RDC.⁴

La présente stratégie est élaborée dans le cadre de la huitième phase opérationnelle cycle de financement du FEM (OP 8 FEM). Elle s'aligne sur l'objectif du PMF-FEM pour l'OP 8 au niveau mondial. Depuis le lancement en RDC du PMF-FEM en 2009 jusqu'à la fin de la 7^{ème} Phase opérationnelle, un total de 319 projets a été subventionné pour un montant de 8.574.259 USD. Les cofinancements en espèces et en nature de ces 319 projets s'élèvent respectivement à 1.222.231,00 USD et 6.817.908,00 USD soit un total de 8.040.139 USD. L'implémentation des projets PMF/FEM en RDC a permis d'obtenir des avancées significatives en lien étroit avec les objectifs du programme, notamment: (i) la réintroduction et la réapparition timide de certaines espèces végétales et animales par l'effort communautaire de restauration de leurs habitats naturels, (ii) la récupération et la revalorisation de plusieurs hectares des terres dégradées notamment dans les provinces du Kongo central et du Kwango, (iii) le renforcement des capacités des parties prenantes dans la gestion et dans la prise en charge des questions environnementales, (iv) la tendance à la diminution progressive de la dépendance des communautés vis-à-vis de la forêt, (v) le renforcement du dialogue et des liens de collaboration entre les organisations de la société civile et les institutions étatiques, (vi) une augmentation significative de la participation de la femme et peuples autochtones aux activités des projets PMF/FEM dans l'ensemble des niches écologiques.

Tableau 1 : Principales réalisations OP4, OP5, OP6 et OP7 du PMF-FEM en RDC

Variables	OP4	OP5	OP6	OP7	Total
Nombre des projets financés	31	99	104	75	309
Montant total des projets financés	\$1.044.749	\$2.714.300	\$2.400.110	\$2.415.100	\$8.574.259
Montant total des cofinancements USD	\$463.939	\$3.042.787	\$2.435.301	\$2.098.112	\$8.040.139
Superficie totale sous conservation communautaire	14,000 Ha	30,000 Ha	18,000 Ha	2 760 Ha	64.760 ha
Projets gérés par les femmes	5	17	2	9	33
Projets gérés par les Peuples Autochtones	5	6	6	3	20
Espèces animales en protection	2	3	2	1	8
Bénéficiaires	1,500	+de 10,000	+40,000	+ 20,000	+71500
Récompenses nationales et internationales	0	0	2	0	2

² COMIFAC, **RDC** : Mise à jour de la Stratégie et Plans d'actions Nationaux de la Biodiversité (SPANB), février 2024. Disponible sur le lien suivant consulté le 18 juillet 2024 : www.comifac.org/rdc-mise-a-jour-de-la-strategie-et-plans-dactions-nationaux-de-la-biodiversite-spanb/

³ Banque Mondiale, République démocratique du Congo - Vue d'ensemble (Disponible sur le lien suivant consulté le 2 juillet 2024 : www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview)

⁴ Idem

Adoption à plus grande échelle (par exemple, l'élargissement, la reproduction et l'intégration des projets du PMF)					
--	--	--	--	--	--

La ventilation de ces projets par domaine focal présente une diversification thématique renseignée dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Nombre des projets par domaine focal du FEM

Domaines prioritaires	Nombre de projets	Montant de subventions	Cofinancement en espèces	Cofinancement en nature
Biodiversité	64	\$2 183 381,00	\$743 043,00	\$1 500 768,00
Changement climatique (Atténuation)	157	\$3 840 084,00	\$211 929,00	\$3 635 889,00
Eaux internationales	11	\$298 821,00	\$42 143,00	\$176 356,00
Projets transversaux	8	\$333 127,00	\$41 296,00	\$111 332,00
Pesticides et déchets	2	\$55 000,00	\$16 000,00	\$43 600,00
Dégradation des terres	28	\$663 646,00	\$40 089,00	\$676 096,00
Changement climatique (Adaptation)	8	\$176 000,00	\$53 051,00	\$283 750,00
Développement des capacités	31	\$1 024 200,00	\$74 680,00	\$390 117,00
Total	309	\$8 574 259,00	\$1 222 231,00	\$6 817 908,00

3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

3.1 Alignement avec les priorités nationales

La RDC a signé de nombreux accords en matière environnementale et a adhéré à plusieurs instruments juridiques internationaux. Elle a ensuite intégré ces instruments dans son arsenal juridique interne. Cela lui a ouvert la voie au développement des stratégies sectorielles qui sont en harmonie avec la présente Stratégie Nationale du Programme de la RDC pour la 8^{ème} Phase Opérationnelle. Le tableau ci-dessous présente les principales conventions internationales et les documents stratégiques sectoriels.

Tableau 3. Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de ratification / d'achèvement
Dialogues nationaux FEM-8	
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) Cadre mondial pour la biodiversité (CMB)	3 décembre 1994
Convention sur commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	18 octobre 1976
Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	En 1999 puis réactualisés en octobre 2016
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)	4 février 2015
Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	9 janvier 1995
Communications nationales à la CCNUCC	La 1 ^{ère} en 2001, la 2 ^{ème} en novembre 2009 et la 3 ^{ème} en 2014

Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) de la CCNUCC	Processus en cours
Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC	Le 1 ^{er} en septembre 2006, le 3 ^{ème} en novembre 2021
Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'Accord de Paris	La 1 ^{ère} version en 2015 et la deuxième version en Octobre 2021
Feuille de route relative à la mise en œuvre de la CDN	Avril 2023
Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)	12 sept 1997
Programmes d'action nationaux (PAN) de la CNULCD	Mai 2005
Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP)	25 Mars 2005
Plan national de mise en œuvre (PNMO) de la CS	Juin 2010
Convention de Minamata (CM) sur le mercure	Non ratifiée
Plan d'Action National (PAN) pour le secteur de l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE)	Février 2020
Objectifs de développement durable (ODD) - Agenda 2030 de l'ONU	2016
Plan National Stratégique de Développement (PNSD)	2019
Examens nationaux volontaires (ENV) pour les ODD des Nations Unies	Mai 2020
Programmes d'action stratégique (PAS) pour les eaux internationales (IW) partagées	
Plan d'Action Stratégique pour la gestion intégrée du bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi et son autorité de bassin ABAKIR	Juillet 2022
Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR)	Mars 2009
Programme d'investissement dans le secteur forestier	2010
Exercice de formulation du portefeuille national FEM-6 (NPFE)	Juin 2011
Stratégie de développement sobre en carbone	2012
Stratégie Cadre nationale sur la REDD+	2012
Fonds National REDD+	2012

3.2 Lacunes et possibilités

En dépit d'importantes avancées dans la ratification des conventions internationales en lien avec l'environnement et d'élaboration des plans sectoriels, la RDC n'a pas toujours réussi à ratifier la Convention de Minamata sur le mercure. Toutefois, le pays s'était doté depuis février 2020 d'un plan d'action national pour réduire et si possible, éliminer l'utilisation du mercure dans l'extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle de l'or. Il porte préjudice à des communautés entières. Il alimente la pauvreté, nourrit les conflits et repousse toujours plus loin l'objectif d'égalité.⁵ La ratification de cette convention permettra au pays de bien suivre le mercure dans tout son cycle : importation, commercialisation, transport, utilisation, stockage et rejet après utilisation.

S'agissant de l'Accord de Paris, la RDC n'a pas encore finalisé le développement de tous les aspects du cadre de transparence renforcé conformément à l'alinéa 1^{er} de l'Article 13. Seul le secteur forestier détient à ce jour un système de mesure, notification et vérification (MNV) bien détaillé contrairement à d'autres secteurs prioritaires de la CDN révisée. Ceci constitue ainsi un risque en matière de suivi efficace des progrès des activités d'atténuation identifiées dans la CDN révisée, conformément aux normes de notification de la CCNUCC afin de s'assurer que le pays progresse vers l'atteinte de ses objectifs à l'horizon

⁵ ANTÓNIO GUTERRES (UNSG), Avant-propos à la Convention de Minamata sur le mercure, septembre 2019, p 3



2030. Quant à la Convention sur la Diversité Biologique dont la RDC est membre, le pays a lancé les discussions pour l'élaboration de la stratégie nationale 30X30 explicite et chiffrée alignée sur les priorités nationales conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Malheureusement, ces discussions qui se déroulent encore à Kinshasa (la capitale) n'arrivent toujours pas encore à faire participer pleinement les communautés locales et peuples autochtones reconnus d'ailleurs comme gardiens traditionnels des forêts. Il y a donc un risque que leurs savoirs endogènes en la matière ne soient pas capitalisés.

De manière globale, plusieurs plans sectoriels ont été produits, mais souffrent toujours de leur mise en œuvre sur le terrain faute principalement de ressources financières ou encore du contexte sécuritaire et humanitaire dans plusieurs zones. Malgré ces quelques lacunes, il sied de relever que depuis son lancement en RDC, le PMF-FEM a renforcé les capacités de ses partenaires en lien étroit avec les politiques, les stratégies et les orientations nationales. Les membres des OSC, des peuples autochtones et des communautés locales ont largement participé à la réalisation des objectifs stratégiques du PMF-FEM dans toutes ses phases allant de sa conception, son exécution jusqu'à son suivi et son évaluation.

Dans la huitième phase opérationnelle du programme (OP8), les peuples autochtones utiliseront leurs traditions culturelles et leur savoir-faire endogène en rapport avec la protection des écosystèmes naturels pour renforcer la conservation de la biodiversité dans les aires protégées et protéger les espèces et les écosystèmes menacés. Les communautés locales développeront des projets pour réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts et augmenter le stock de carbones séquestrés, promouvoir le savoir endogène lié à la protection de l'environnement et renforcer la résilience des populations face aux changements climatiques.

Les OSC s'engageront à promouvoir l'intégration du genre dans la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels et renforcer l'implication des communautés locales et des peuples autochtones dans la gestion des ressources culturelles et naturelles. Un axe de travail important concernera les Aires de patrimoines autochtones et communautaires (APAC en sigle). Une attention particulière sera accordée aux projets à fort impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées et vulnérables (femmes, jeunes, handicapés, peuples autochtones etc.) de manière à favoriser une meilleure utilisation et vulgarisation des bonnes pratiques identifiées ainsi que des connaissances générées par les projets PFM-FEM.

3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8

La niche du programme national contribue à divers cadres de planification et d'actions auxquels les Initiatives Stratégiques retenues par le PMF-FEM en RDC pour l'OP8 viennent s'arrimer. Il s'agit des différents programmes/projets financés par le gouvernement, le FEM, le PNUD, les autres agences du Système des Nations Unies ou d'autres donateurs majeurs ainsi que des initiatives portées par les ONG.

Tableau 4. Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/OP8	Complémentarité du programme national du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes
Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés 1) Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales. 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	• Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales. • Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) • Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	• Programme d'appui du PNUD au Gouvernement congolais pour renforcer la gestion participative du paysage de la zone protégée de Kabobo-Luama et d'améliorer la conservation des espèces menacées pour le développement durable local et les bénéfices de la biodiversité mondiale ; • Programme de WCS et du Projet Biodiversité et gestion durable des forêts de la Coopération allemande (BFG-GIZ) pour appuyer le développement de la Stratégie nationale 30x30 de la RDC ; • Programme de l'ICCN de consolidation et extension du réseau d'Aires Protégées à travers trois sous programmes suivants : (i) Consolidation du réseau des aires protégées (Classement, déclassement et reclassement) ; (ii) Création des nouvelles Aires Protégées et (iii) Promotion des Aires Protégées transfrontalières. • Programme des organisations membres de l'ANAPAC et de la société civile congolaise pour la création de nouvelles aires protégées pour l'atteinte d'un taux de couverture nationale de 30% des écosystèmes terrestres et marins à travers des réseaux bien reliés d'aires protégées et d'Autres Mesures de Conservation Efficaces par zone (AMCE) ; • Le Programme de la DGPA et du REPALEF pour la protection de traditions culturelles et le savoir-faire endogène en rapport avec la protection des écosystèmes naturels.
Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire 1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, écosystèmes insulaires, etc.). 2) Accroître la diversification et	• Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence. • Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.	• Programme National de Développement de l'Agriculture (PNDA) financé par la Banque Mondiale et exécuté dans les Provinces du Nord Kivu, Kivu, Kasaï, Kasaï Central et Kongo Central et dont l'objectif général est de réduire la pauvreté rurale en rétablissant et modernisant les systèmes de production agricole, en améliorant la nutrition et la sécurité alimentaire et en mobilisant des investissements importants des secteurs public et privé. • Le programme Chaînes de valeur agricole et artisanat minier du PNUD RDC qui vise à contribuer à la transformation de l'économie et à la croissance inclusive et durable. • Projet « Unis pour l'agriculture et l'alimentation au Sud Ubangi » d'ENABEL qui vise à améliorer les exploitations agricoles familiales en promouvant des systèmes alimentaires inclusifs, durables et générateurs de revenus.

l'amélioration des moyens d'existence. 3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.		Le Programme de la Coordination Nationale REDD+ visant la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts et augmenter le stock de carbones séquestrés.
Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN 1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. 2) Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.	- Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. - Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.	- Le Programme de Consommation Durable et Substitution Partielle au Bois Energie. Ce programme conjoint du PNUD et UNCDF est financé par l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) à travers FONAREDD. - Le Programme gouvernemental d'électrification du Congo profond et de l'accès pour tous à l'énergie piloté par l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu rural et périurbain (ANSER) - Le projet « Eazzy Energie Access » de la banque Equity BCDC en partenariat avec Schneider Electric, Dev Solaire et So gaz qui consiste à permettre à cette population de disposer des Kits solaires pouvant résoudre tant soit peu le manque d'énergie. - Les initiatives de la société civile (GTCRR ; DGPA et RRN, Réseau Mwangaza) visant à assurer la promotion de solutions communautaires d'accès aux énergies à faible émission de carbone.
Initiative mondiale de soutien aux APAC (phase 2 de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC) (Avec le financement de l'IKI du BMUV) 1) Module de travail 1 : fournir de petites subventions à l'APAC au niveau national. 2) Module de travail 2 : Fournir une assistance juridique et de gouvernance aux APAC. 3) Module de travail 3 : Échange de réseaux et gestion des connaissances pour les APAC.	- Module de travail 1 : fournir de petites subventions à l'APAC au niveau national. - Module de travail 2 : Fournir une assistance juridique et de gouvernance aux APAC. - Module de travail 3 : Échange de réseaux et gestion des connaissances pour les APAC.	- Le Fonds forestier pour les peuples autochtones et les communautés locales (IIFP) de la Rainforest Foundation Norway (RFN) - Le programme de promotion de l'équité et des droits des peuples autochtones et Communautés locales dans la Conservation de la Biodiversité en RDC mis en œuvre par l'Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire en République Démocratique du Congo (ANAPAC RDC) grâce au financement du FEM.
Renforcer l'inclusion sociale 1) Promouvoir des initiatives ciblées et inclusives. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. (p. ex.	Renforcer l'inclusion sociale 1) Promouvoir des initiatives ciblées en faveur de l'inclusion. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets.	- Au-delà de normes environnementales et sociales du PNUD, le Bureau PNUD RDC dispose d'une politique pour l'intégration du genre dans le programme et projets du Bureau et qui fait partie intégrante de ce document de stratégie pays de l'OP 8. - Programme de plaidoyer du Consortium des organisations de la société civile congolaise (Enable the Disable Action,

femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées).	• Pour y arriver, le Programme va dédier plus ou moins 3% de financement pour subventionner les projets de cette thématique. • Le programme va aussi appliquer la politique du Bureau RDC du PNUD pour l'intégration du genre dans le programme et projets du Bureau. Celle-ci est bâtie sur 7 principaux aspects suivants : (i) Phase de formulation du projet ou programme, (ii) Analyse situationnelle sexospécifique, (iii) Théorie de changement sensible au genre, (iv) Cadre des résultats sensible au genre, (v) Matrice d'analyse des risques et mesures de mitigation, (vi) Pendant la mise en œuvre du projet, (vii) Allocation de ressources, (viii) Suivi de la mise en œuvre et (ix) Communication et reporting.	Handicap's Right in Congo, Christian Blin Mission et Organisation des personnes handicapées) pour la désagrégation des données sur le handicap • Programme « Making Every Woman and Girl Count » de l'ONU Femmes qui est mis en place à travers 3 axes interconnectés à savoir : (i) Améliorer l'environnement politique et institutionnel pour la production des indicateurs statistiques du genre ; (ii) Appuyer la production statistique (des données comparables et régulières, qualité des données) et (iii) Améliorer l'accessibilité, la diffusion, l'utilisation et la valorisation des statistiques du genre.
Gestion des connaissances (GC) 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	Gestion des connaissances 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques. • L'approche adoptée est de reconduire le plan de gestion des connaissances produit à l'OP7 et qui repose sur deux éléments essentiels : (i) la capitalisation des meilleures pratiques par la définition des éléments clés du succès capables d'être appropriés ou reproduits et (ii) le partage d'expériences et la	• Programme des organisations membres de la société civile environnementale de la RDC visant le partage des données et la promotion du savoir endogène lié à la protection de l'environnement. • Les connaissances et succès des bénéficiaires du programme seront valorisés par les programme en encourageant et soutenant les bénéficiaires de subventions à postuler aux différents prix et reconnaissances nationales, régionales et internationales du secteur de l'environnement : C'est le cas par exemple du (i) PNUE qui dispose du prix Champions de la Terre ; (ii) PNUD qui dispose de l'Initiative Equateur qui récompense tous les deux ans, à travers le Prix Équateur ; (iii) Prix Abraham Foundation qui récompense différentes personnes ayant contribué à la protection et conservation des aires protégées ; (iv) Prix « Präis Hëllef fir d'Natur » ; etc.

	réplication des meilleures pratiques à d'autres contextes. • Il sera aussi question ici de faciliter un projet qui identifiera, mais aussi compulsera, analysera, documentera et archivera les leçons apprises et les meilleures pratiques susceptibles d'être répliquées et extrapolées. Cette approche sera soutenue par l'organisation tous les deux ans d'une journée « porte ouverte » pour une grande visibilité des connaissances secrétées par les projets FEM.	
Gestion, suivi et évaluation des résultats 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.	Gestion, suivi et évaluation des résultats 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs. Le programme va recourir à une approche de suivi et évaluation basée sur le cycle de vie des projets à subventionner. A la phase initiale, les différentes propositions des projets seront toujours traitées par le CNP qui fait des descentes sur terrain pour : (i) vérifier la véracité et la pertinence du problème à résoudre ; (ii) vérifier le statut foncier de la terre ; (iii) s'assurer de l'appropriation communautaire de l'initiative du projet par les communautés et les autres parties prenantes ; (iv) se convaincre de la prise en compte des populations marginalisées et du genre.	Le PNUD dispose d'une l'Unité Plaidoyer et Assurance Qualité (UPAQ) qui sera parfois mise à contribution pour les aspects de suivi surtout dans les zones où le PNUD dispose d'un bureau ou d'une antenne.

	Durant la période d'implémentation du projet, la Coordination nationale et le CNP effectuent des missions de suivi régulières afin de suivre sur la base des indicateurs le niveau d'exécution des projets. Cela permet de limiter les pertes et de définir, le cas échéant, les réorientations nécessaires. Chaque projet subventionné sera visité au moins une fois. A la fin du projet, une évaluation finale sera conduite et un rapport y afférant sera produit. Dans chaque axe prioritaire, une subvention sera accordée et dédiée au suivi et renforcement des capacités des bénéficiaires.	
--	--	--

4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8

4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires

a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

Les membres du Comité National de Pilotage du PMF-FEM en RDC avaient discuté sur le processus d'élaboration du document de la stratégie pays de l'OP 8 du FEM. Après revue de trois options possibles, le Comité National de Pilotage avait trouvé que la première option, celle d'actualisation de la stratégie existante de l'OP 7 par la Coordination Nationale et le CNP, était la bonne considérant plusieurs paramètres entre autres : (i) il demeurerait encore d'important défis environnementaux dans les paysages terrestres et marins priorités dans la stratégie de l'OP 7 ; (ii) les priorités définies à l'OP 7 dans lesdits paysages demeuraient d'actualité ; (ii) le délai pour mener un processus rigoureux de sélection de nouveaux paysages restait court.

b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP8

L'actualisation du document de la stratégie de l'OP 7 ainsi décidée, s'est parfaitement arrimée sur le [Plan National Stratégique du Développement de la RDC](#) qui note que le principal enjeu du pays est de pouvoir concilier son développement socio- économique avec la protection d'une faune et d'une flore remarquables abritées dans l'un des massifs forestiers les plus importants au monde. Pour y parvenir, il faut garantir la bonne gouvernance des ressources naturelles face au changement climatique et à la dégradation causée par les activités humaines.⁶ L'État congolais, en collaboration avec les partenaires au développement, entend assurer la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources

⁶ Plan National Stratégique du Développement de la RDC, 2021-2019, p 80. Disponible sur le lien suivant consulté le 26 juillet 2024 : www.plan.gouv.cd/projects/pnsd

naturelles afin de pérenniser leurs fonctions écologiques, économiques, sociales et culturelles.⁷ Cet exercice s'est aligné aussi à la [Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la RDC](#) qui place l'utilisation et la gestion durables des terres et de la ressource forestière au cœur du développement du pays.

Ces orientations avaient ainsi déterminé le choix des zones prioritaires du PMF/FEM de la RDC pour l'OP 7 et que le processus de réactualisation du document de stratégie pays de l'OP 8 a maintenues. Ces trois zones prioritaires présentent, au-delà des critères du FEM une diversité particulièrement intéressante et représentative des principaux écosystèmes du pays : (i) zone englobant les aires protégées de **Virunga** et de **Kahuzi-Biega** et leur hinterland à l'Est du pays (La Réserve Naturelle d'Itombwe) ; (ii) zone principalement savannicole avec ramifications en zone forestière au **Centre-Sud (Kasaï et Katanga)** ; (iii) une zone de **lisière savane-forêt dans Kinshasa rural** et dans le **Kwango**.

Le Parc national de Kauzi-Biega (PNKB) est le deuxième site le plus important de la région aussi bien pour les espèces endémiques qu'en termes de richesse spécifique. Le parc compte 136 espèces de mammifères. Il abrite un total de 11 espèces de primates diurnes, et trois espèces nocturnes. On y trouve le Gorille de Grauer et le Chimpanzé (*Pan troglodytes schweinfurthii*) ainsi que plusieurs sous espèces de primates endémiques de la région. D'autres espèces endémiques et extrêmement rares des forêts de l'Est de la RDC y sont aussi présentes telles que la genette géante (*Genetta victoriae*) et la genette aquatique (*Osbornictis piscivora*). Des mammifères caractéristiques des forêts d'Afrique centrale vivent aussi dans le parc, comme l'Eléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), le Buffle de forêt (*Syncerus caffer nanus*), l'Hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*), le Bongo (*Tragelaphus euryceros*) et huit espèces de petits ongulés dont six céphalophes. La réserve est située dans une importante zone d'endémisme pour les oiseaux (Endemic Bird Area) : 349 espèces d'oiseaux ont été identifiées dont 32 espèces endémiques. Le PNKB est aussi situé dans un Centre d'endémisme pour les plantes : 1 178 espèces ont été répertoriées dans la zone de haute altitude.⁸

Le Parc National de Virunga se caractérise par une biodiversité d'une variété exceptionnelle d'habitats allant des glaciers du Mont Ruwenzori jusqu'aux savanes herbeuses, de la Rwindi en passant par la grande forêt humide de la moyenne Semliki, les forêts montagnardes, les forêts sèches de Tongo et tout un ensemble d'habitats aquatiques (marais d'altitude, lac, marécages, sources d'eau chaude), ainsi que les laves de volcans actifs. Le parc compte 218 espèces de mammifères dont 21 sont endémiques au Rift Albertin.⁹ Le PNVi est aussi le seul parc au monde abritant trois taxons de grands singes, à savoir le Gorille de montagne Gorilla beringei beringei, le Gorille de Grauer Gorilla beringei graueri et le Chimpanzé de l'Est Pan troglodytes schweinfurthii. Le parc abrite aussi plusieurs espèces d'ongulés, et un nombre important d'espèces d'oiseaux. Les reptiles et amphibiens présentent un nombre d'espèces endémiques particulièrement élevé, avec 119 espèces de reptiles, dont 11 endémiques, et 78 espèces d'amphibiens, dont 21 endémiques. Parmi les reptiles, les tortues sont peu représentées.¹⁰

La réserve naturelle d'Itombwe, un grand bloc forestier du rift d'Albertine qui constitue un habitat important pour les grands singes, a été créée en octobre 2006. Située dans la partie sud du paysage de Maiko-Taina-Kahuzi-Biega, la forêt d'Itombwe est la plus grande et la plus isolée des forêts de montagne

⁷ Idem

⁸ UICN/PACO (2010). Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées. Ouagadougou, BF: UICN/PACO., p 14. Disponible sur le lien suivant consulté le 26 juillet 2024 : www.papaco.org/fr/wp-content/uploads/2015/07/RAPPAM-RDC-impression-110629-A4.pdf

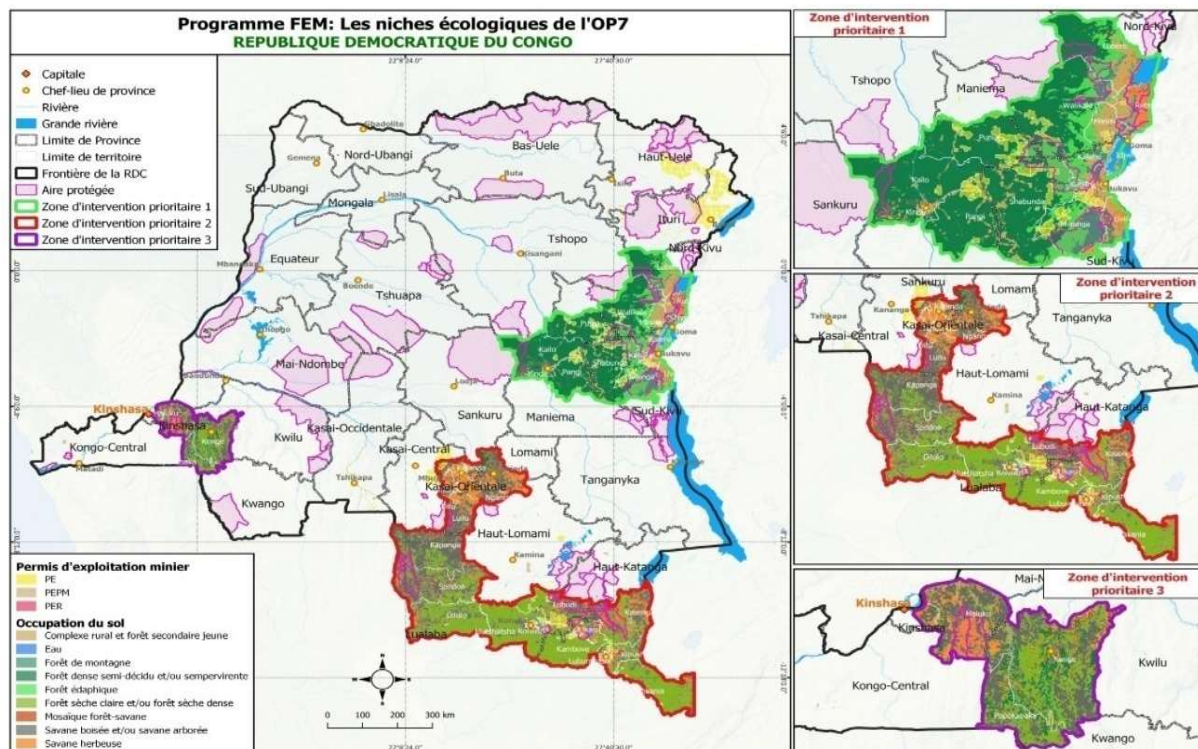
⁹ UICN/PACO (2010), op cit, p 16.

¹⁰ Idem

intactes d'Afrique. Elle abrite un grand nombre de gorilles de plaine de l'est et de chimpanzés de l'est, ainsi que des éléphants de forêt et d'autres espèces endémiques.¹¹

Coordonnées du paysage/des paysages terrestre(s) et/ou marin(s)

Superficie totale du paysage/des paysages terrestre(s) et/ou marin(s)



c) Initiatives stratégiques de l'OP8 dans les paysages terrestres et marins

Les initiatives stratégiques suivantes seront dès lors mises en œuvre dans les trois paysages prioritaires sélectionnés :

➤ *La zone englobant les parcs nationaux Virunga et Kahuzi-Biega et son hinterland*

Dans l'hinterland écologique de parcs nationaux de Kahuzi-Biega et de Virunga, les objectifs opérationnels suivants seront poursuivis : **(i)** protéger et/ou réintroduire les espèces animales et végétales menacées ; **(ii)** promouvoir la mise en défens des forêts communautaires ; **(iii)** appuyer le zonage forestier communautaire ; **(iv)** susciter au sein des espaces protégés l'émergence des systèmes productifs diversifiés (écotourisme, agriculture, produits forestiers non ligneux) et des filières éco-certifiées qui soient écologiquement durables, économiquement rentables et socialement équitable ; **(v)** développer des activités alternatives limitant la pression sur la forêt ; **(vi)** appuyer les initiatives de reconnaissance des Aires et Patrimoines Autochtones et Communautaires, privilégiant la prise en compte des connaissances traditionnelles dans la gestion de la biodiversité ; **(vii)** développer des approches de gestion durable des territoires autochtones de conservation et des aires du Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC) ; **(viii)** soutenir et influencer les APAC en octroyant des bourses de valeur et durée raisonnable aux jeunes défavorisés pour accès à l'éducation de base.

¹¹ www.wwfdr.org/en/?26385/Le-WWF-dote-la-Reserve-Naturelle-dltombwe-dun-poste-de-patrouilles

Dans le corridor lacustre des lacs Albert et Kivu, les objectifs opérationnels suivants seront poursuivis : (i) développer les approches de gestion et de réhabilitation des paysages fluviaux et lacustres en facilitant la restauration la fonctionnalité de leurs écosystèmes; (ii) renforcer la résilience des communautés aux inondations dans les zones périurbaines et rurales; **(iii)** développer une méthodologie axée sur l'approche sexospécifique applicable aux projets du FEM; **(iv)** former les OSC, les bénéficiaires des subventions, les membres du CNP et les partenaires sur les liens entre le genre et la préservation de l'environnement ainsi que les modalités pratiques d'intégration du genre dans les projets PMF/FEM.

➤ ***La zone savannicole avec ramifications en zone forestière Katanga-Kasaï.***

Dans les savanes arbustives herbeuses du Kasaï et du Katanga, les objectifs opérationnels suivants seront poursuivis : **(i)** développer les techniques de restauration des forêts et des terres dégradées et les diffuser auprès des communautés; **(ii)** développer des approches de récupération des terres dégradées et leur réutilisation pour la production agricole ; **(iii)** améliorer la résilience à la perturbation des saisons de culture par l'introduction des variétés de culture résistantes, l'introduction des nouvelles techniques agricoles durables, expérimentation des variétés résilientes au changement climatique et adaptées aux conditions paysannes et la promotion des cultures pérennes pour la sédentarisation de l'agriculture.

➤ ***Dans la zone des forêts sèches (Miombo) du haut Katanga,***

Les objectifs opérationnels suivants seront poursuivis : **(i)** former et informer sur les technologies à faible émission de carbone au profit des ONG et OCB locales ; **(ii)** promouvoir et vulgariser les techniques de carbonisation améliorée; **(iii)** appuyer la mise en œuvre de nouvelles techniques d'agriculture durable, développer des activités alternatives limitant la pression sur la forêt; **(iv)** développer une méthodologie axée sur l'approche sexospécifique applicable aux projets du FEM; **(v)** former les OSC, les bénéficiaires des subventions, les membres du CNP et les partenaires sur les liens entre le genre et la préservation de l'environnement ainsi que les modalités pratiques d'intégration du genre dans les projets PMF/ FEM.

➤ ***La zone de lisière savane-forêt Kinshasa-Kwango.***

Dans le Kinshasa rural/plateau des Batéké, les objectifs opérationnels suivants seront poursuivis : **(i)** développer les techniques de restauration des forêts et des terres dégradées et les diffuser auprès des communautés; **(ii)** développer des approches de récupération des terres dégradées et leur réutilisation pour la production agricole; former et informer sur les technologies à faible émission de carbone au profit des ONG et OCB locales; **(iii)** promouvoir et vulgariser les techniques de carbonisation améliorée ; **(iv)** appuyer la mise en œuvre de nouvelles techniques d'agriculture durable ; **(v)** développer des activités alternatives limitant la pression sur la forêt; **(vi)** développer une méthodologie axée sur l'approche sexospécifique applicable aux projets du FEM ; **(vii)** former les OSC, les bénéficiaires des subventions, les membres du CNP et les partenaires sur les liens entre le genre et la préservation de l'environnement ainsi que les modalités pratiques d'intégration du genre dans les projets PMF/FEM.

Dans les savanes arbustives et herbeuses du Kwango, les objectifs opérationnels suivants seront poursuivis : **(i)** développer les techniques de restauration des forêts et des terres dégradées et les diffuser auprès des communautés; **(ii)** développer des approches de récupération des terres dégradées et leur réutilisation pour la production agricole ; **(iii)** améliorer la résilience à la perturbation des saisons de culture par l'introduction des variétés de culture résistantes, l'introduction de nouvelles techniques agricoles durables, expérimentation des variétés résilientes au changement climatique et adaptées aux conditions paysannes et la promotion des cultures pérennes pour la sédentarisation de l'agriculture.

d) Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

Dans l'allocation des ressources, les niches écologiques prioritaires utiliseront 70% des fonds mobilisés, il s'agit de la zone englobant les parcs nationaux Virunga et Kahuzi-Biega et son hinterland, la zone savannicole avec ramifications en zone forestière Katanga-Kasaï, la zone de lisière savane-forêt Kinshasa-Kwango. Les niches écologiques secondaires utiliseront 30% de fonds mobilisés. Elles seront proches de niches prioritaires pour favoriser une protection de l'environnement en « tache d'huile ». Les régions de l'Equateur, le Kongo central, le Maniema, le territoire de Masimanimba et le Maï-Ndombe sont dans cette catégorie.

4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé

Les mesures de libéralisation politique, économique et sociale des années 1990 ont fait évoluer le nombre des ONG et associations dans le domaine environnemental. Leur nombre est passé de 20 en 1990 à plus de 4,000 aujourd'hui. Confrontées aux défis structurels et fonctionnels compte tenu du contexte de crise dans lequel elles voient le jour, elles font fédérer leur énergie pour constituer des grands réseaux (Réseau Ressources Naturelles, Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones ; Réseau des peuples autochtones pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de la RDC ; Groupe de Travail Climat et REDD ; Société Civile Environnementale et Agro-Rurale du Congo). La création de ces réseaux a été fortement encouragée par le PNUD cherchant des interlocuteurs pour mettre en œuvre les principes de participation et faciliter le dialogue OSC-Gouvernement. Ainsi, les représentants de ces réseaux sont mobilisés pour prendre part aux consultations sur la conception et la mise en œuvre des politiques forestières. Le choix des représentants qui participeront aux consultations s'opère ensuite au niveau de la coordination des réseaux des organisations. Cette stratégie est utilisée par des acteurs aussi variés que le ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD) et le PNUD.

Les récentes illustrations de cette stratégie sont la désignation des représentants de ces réseaux des ONG comme membres des Comités de pilotage de la REDD+, ou leur participation à la commission chargée de la conversion des titres forestiers, ou encore la désignation de leurs membres pour participer au processus de rédaction participative de l'arrêté sur la procédure d'homologation des projets REDD+. Aussi, dans le cadre de l'OP8, le PMF/FEM va apporter un appui nécessaire aux réseaux des ONG d'abord en mettant à leur disposition les informations nécessaires sur les conventions signées et ce, pour qu'elles défendent mieux leurs positions et enfin en appuyant un projet sur une plateforme de dialogue.

4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes

Compte tenu de nombreuses insuffisances dans la prise en compte du Genre dans le Programme, l'inclusion sociale dans l'OP8 repose sur les axes suivants :

- a.** L'égalité des sexes et la valorisation du capital femme ;
- b.** La prise en compte des peuples autochtones ;
- c.** L'intégration des personnes avec handicap.

Une déclinaison du Plan stratégique Genre a été effectuée lors de l'atelier de planification opérationnelle des systèmes de suivi & évaluation, genre et gestion des connaissances de l'OP7 du PMF-FEM RDC, tenu en janvier 2021. Ce Plan dévoile les problèmes / obstacles qui bloquent ou freinent l'atteinte des objectifs liés à chaque axe stratégique du FEM avant de proposer des actions de correction. Ces détails sur les axes stratégiques doivent être synthétisés

Pour l'axe stratégique 1 « Accès, utilisation, contrôle des ressources naturelles » :

- Insuffisance des mesures d'application favorisant l'accès de la femme aux ressources naturelles dans les ETD ;

- Dualisme juridique entre la loi coutumière et foncière sur la gestion des ressources naturelles ;
- Ignorance de ses droits et auto-exclusion de la femme ;
- Autonomie financière limitée de la femme.

Pour l'axe stratégique 2 « Participation et rôle des femmes dans les processus décisionnels relatifs aux ressources naturelles » :

- L'insuffisance des femmes leaders environnementalistes communautaires ;
- Les coutumes rétrogrades ;
- Non prise en compte des droits des femmes par les instances décisionnelles ;
- Le complexe d'infériorité manifesté par les femmes ;
- L'exclusion des femmes et des catégories marginalisées dans les organes des projets ;
- Les femmes sont désavantagées en certaines activités à la suite de la surcharge des tâches ménagères.

Pour l'axe stratégique 3 « Ciblage des femmes en tant que bénéficiaires spécifiques » :

- Non prise en compte des problèmes spécifiques des personnes marginalisées lors de l'identification des projets ;
- Désintéressement de la femme dans l'identification et élaboration des projets ;
- Les méthodes utilisées dans l'identification des projets ne prennent pas en compte les pesanteurs socio-culturelles.

Pour l'axe stratégique 4 « Renforcement des compétences et des capacités des femmes, des minorités et des hommes » :

- Insuffisance des personnes ressources pour assurer le renforcement des compétences des femmes, des minorités et des hommes en milieu rural ;
- Insuffisance des moyens financiers des femmes pour accéder aux activités de renforcement des compétences ;
- Indisponibilité des femmes lors des formations assurées ;
- Non prise en compte des besoins en formation des femmes.

Pour l'axe stratégique 5 « Accès complet et en temps opportun aux connaissances et informations » :

- Surcharge ménagère des femmes ;
- Faible niveau d'instruction des femmes ;
- Faible utilisation de technologies de l'information par les femmes.

Préconisations du PMF en matière d'équité de genre en RDC

Pour contrer les obstacles qui empêchent la femme congolaise à jouer un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté et dans la protection de l'environnement, le Programme préconise les axes de travail suivants :

Tableau 5 : Axes de travail genre Ceci est très détaillé et certaines actions ne rentrent pas dans le mandat du PMF/FEM, bien vouloir ne garder que quelques actions par axes qui pourraient faire partie des projets que le PMF/FEM peut soutenir

Axe 1 : Soutenir l'amélioration de l'accès, de l'utilisation et du contrôle des ressources des femmes, y compris la terre, l'eau, la forêt et la pêche.
--

- Appuyer l'élaboration des politiques ou des édits favorisant l'accès de la femme aux ressources naturelles dans les ETD
- Accompagner les démarches de l'accès sécurisé et le partage juste et équitable des revenus découlant de l'exploitation des ressources naturelles. (Protocole de Nagoya et autres outils pertinents)
- Appuyer les communautés locales dans la formalisation et l'obtention des titres des forêts communautaires au niveau des ETD En dehors des actions du PMF/FEM
- Vulgariser et promouvoir les droits de la femme En dehors des actions du PMF/FEM
- Sensibiliser et former les femmes sur l'estime de soi En dehors des actions du PMF/FEM
- Soutenir les activités des femmes qui favorisent l'autonomie et l'inclusion financières

Axe 2: Renforcer la participation et le rôle des femmes dans les processus de prise de décisions concernant les ressources naturelles

- Favoriser l'égalité de participation des femmes aux processus de planification communautaire, rurale et urbaine (1 atelier par zone prioritaire) En dehors des actions du PMF/FEM
- Promouvoir la voix des femmes dans la prise de décisions et les politiques au sein des organes de planification et de prise de décision aux niveaux mondial et national (1 atelier par zone prioritaire)
- Promouvoir une participation active des femmes dans les processus de prise de décision dans les équipes de coordination, de suivi et d'évaluation des projets FEM (1 atelier par zone prioritaire) Développer le partenariat avec les structures œuvrant dans le renforcement du leadership féminin.
- Appuyer la participation des femmes leaders dans les cadres de concertation à tous les niveaux En dehors des actions du PMF/FEM
- Soutenir le dialogue multi-acteurs en vue d'identifier les coutumes rétrogrades, effectuer l'analyse des causes et des effets et promouvoir les textes légaux En dehors des actions du PMF/FEM
- Soutenir les actions de plaidoyer et de lobbying en vue du respect des droits des femmes par les instances décisionnelles En dehors des actions du PMF/FEM
- Vulgariser et promouvoir les droits de la femme En dehors des actions du PMF/FEM
- Sensibiliser et former les femmes sur l'estime de soi En dehors des actions du PMF/FEM
- Garantir la représentativité féminine dans chaque comité exécutif et dans tous les organes représentant les communautés pour chaque projet (au moins deux femmes).
- La prise en compte des outils genre dans le contenu de la formation à donner aux OCB.
- Suivre l'utilisation des outils genre dans la mise en œuvre des projets.
- La prise en compte de la dimension genre dans la formation à donner aux OCB.
- Suivre l'utilisation des outils genre dans la formulation et la mise en œuvre des projets.

Axe 3: Cibler les femmes en tant que bénéficiaires spécifiques

- Les termes de référence des missions d'identification des projets doivent prévoir un quota pour les projets portés par les OCB féminines et ceux qui ont les femmes comme bénéficiaires
- Application des approches genre lors de l'identification et formulation des projets

Axe stratégique 4 : Renforcement des compétences et des capacités des femmes, des minorités et des hommes

- Conclusion des partenariats avec des structures œuvrant dans le renforcement des compétences et des capacités des femmes
- Appui à la formation des formateurs dans les projets de renforcement des capacités
- Appui aux activités économiques rentables des femmes
- Sensibilisation sur l'importance de la femme dans les activités de développement
- Prise en compte du calendrier journalier de la femme dans la planification des activités des projets
- Application des outils genre à la conception des projets

Axe stratégique 5 : Accès complet et en temps opportun aux connaissances et informations

- Prise en compte du calendrier journalier de la femme dans la planification des activités des projets
- Soutien aux activités de sensibilisation sur la répartition des tâches ménagères
- Appui des études des filles, en particulier les PA
- Appui à l'acquisition par des femmes de nouvelles technologies et à la formation sur leur utilisation

4.4 Gestion des connaissances

Le plan de gestion développé pendant l'OP8 reposera sur deux éléments essentiels, à savoir la capitalisation des meilleures pratiques et la réplication des meilleures pratiques à d'autres contextes.

3.6.1. La diffusion et la capitalisation des meilleures pratiques

La capitalisation des meilleures pratiques vise la définition des éléments clés du succès capables d'être appropriés ou reproduits et le partage d'expériences. Pour une meilleure diffusion et un échange fructueux autour des meilleures pratiques, les initiatives suivantes seront envisagées :

- La formation des formateurs sur l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (FFOM) et la mise en place du système de gestion des connaissances ;
- L'organisation des ateliers FFOM avec les OSC ;
- L'organisation des ateliers de mise en place du système de gestion des connaissances des OSC ;
- L'identification de bonnes pratiques par les OSC ;
- La compulsion de bonnes pratiques par les Points focaux ;
- La production des supports de diffusion et de vulgarisation des bonnes pratiques sélectionnées ;
- L'organisation des ateliers de vulgarisation des meilleures pratiques, au moins un atelier tous les deux ans, auxquels participeront les promoteurs des projets ;
- L'insertion dans chaque projet d'une ligne budgétaire « gestion des connaissances » devant permettre le financement des activités de cette rubrique.

3.6.2. L'extrapolation et la réplication des bonnes pratiques

La stratégie de gestion des connaissances pendant l'OP8 consistera à appliquer l'analyse FFOM à toutes les structures bénéficiaires des projets PMF afin d'identifier leurs forces et faiblesses, leurs menaces et opportunités. Cela permettra de définir les besoins en renforcement des capacités pour les rendre plus opérationnelles sur le terrain et plus préparées à répertorier et valoriser les meilleures leçons apprises. Les précautions suivantes sont envisagées pour une meilleure réplication des bonnes pratiques :

- Financement d'un projet de gestion des connaissances. Ce projet devra non seulement identifier mais aussi compiler, analyser, documenter et archiver les leçons apprises et les meilleures pratiques susceptibles d'être répliquées et extrapolées ;
- Organisation d'une journée « porte ouverte » dans le cadre du projet de gestion des connaissances pour une grande visibilité des connaissances générées par les projets du PMF/FEM.

Les activités à développer pour la mise en œuvre de la stratégie, leur périodicité et les acteurs responsables sont rassemblés dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6 : Axes de travail du système de gestion des connaissances

Activités	Responsabilités	Calendriers
Formation des formateurs sur l'analyse FFOM et la mise en place du système de gestion des connaissances	Coordination nationale	Semestriel
Organisation des ateliers FFOM avec les OSC bénéficiaires	Une OCB ou OSC bénéficiaire d'une subvention sur le renforcement des capacités	Semestriel

Organisation des ateliers de mise en place du système de gestion des connaissances des OSC	Une OCB ou OSC bénéficiaire d'une subvention sur le renforcement des capacités	Semestriel
Identification de bonnes pratiques		
<i>Observation, enregistrement, expérimentation, évaluation des activités</i>	Une OCB ou OSC bénéficiaire d'une subvention sur le renforcement des capacités	Mensuel Trimestriel
<i>Evaluations à mi-parcours et finale</i>	CNP, Evaluateurs indépendants	Mi-parcours Fin de la phase
Compulsion (<i>analyse documentaire, traduction, enquête, description de la bonne pratique</i>)	Une OCB ou OSC bénéficiaire d'une subvention sur le renforcement des capacités, Evaluateurs indépendants	Trimestriel
Analyse des bonnes pratiques / innovations identifiées (<i>Forum de partage des connaissances, comparaison, revue documentaire</i>)	Coordination nationale	Annuel
Production des supports de diffusion et de vulgarisation des bonnes pratiques sélectionnées (<i>rédaction, impression, montage audio-visuel</i>)	Coordination nationale	Annuel
Conservation des supports de gestion des connaissances	OCB /OSC bénéficiaire	Trimestriel
Archivage des supports de gestion des connaissances	Coordination nationale	Annuel
Publier / partager les bonnes pratiques / innovations		
<i>Ateliers d'échange entre pairs</i>	OSC/OCB	Semestriel
<i>Formation sur le tas</i>	OSC/OCB	Annuel
<i>Champs école-paysans</i>	OSC/OCB	Annuel
<i>Emission radio</i>	OSC/OCB	Semestriel
Elaborer un projet de vulgarisation de cas de succès		
<i>Atelier de vulgarisation dans les zones écologiques prioritaires</i>	OSC promotrice du projet de gestion des connaissances	Annuel
<i>Forum national /foire d'échange des meilleurs pratiques et des connaissances</i>	OSC promotrice du projet de gestion des connaissances	Biennal
<i>Radio-télé diffusion</i>	Une OCB ou OSC bénéficiaire d'une subvention sur la gestion des connaissances	Événementiel
<i>Diffusion presse-écrite</i>	Une OCB ou OSC bénéficiaire d'une subvention sur la gestion des connaissances	Événementiel
<i>Gestion du site Web</i>	Une OCB ou OSC bénéficiaire d'une subvention sur la gestion des connaissances	Mensuel
<i>Ateliers sous – régionaux</i>	Une OCB ou OSC bénéficiaire d'une subvention sur la gestion des connaissances	Fin de la phase

5. PLAN DE COMMUNICATION



L'objectif global de la stratégie de communication du programme national est de garantir l'engagement et le soutien permanents de tous les acteurs clés pour promouvoir les résultats du programme auprès des parties prenantes afin d'améliorer la coordination, la création de partenariats et la mobilisation des ressources. Ainsi, les objectifs spécifiques suivants sont poursuivis par la communication :

- a. Sensibiliser et accroître les connaissances des parties prenantes sur le programme de microfinancements du FEM mis en œuvre par le PNUD ;
- b. Renforcer l'échange des enseignements tirés des interventions du PMF-FEM afin de promouvoir le dialogue politique, l'extension des interventions positives et l'amélioration de la prise de décision sur les questions liées à l'environnement mondial et le développement durable (c'est-à-dire les moyens de subsistance, la réduction de la pauvreté et l'égalité du genre) ;
- c. Accompagner les actions de mobilisation des ressources pour soutenir le PMF-FEM au niveau national et local ;
- d. Donner la priorité aux principaux défis en matière de développement, mettre en évidence les résultats et l'impact des projets.
- e. Encourager la participation des parties prenantes parmi les chercheurs, les décideurs politiques, les universitaires, les spécialistes techniques, les ONG et les communautés locales.

Public cible

Le public cible de la communication dans le cadre du PMF-FEM comprendra :

- a. Les agriculteurs locaux et le public qui tirent leurs moyens de subsistance et des avantages environnementaux des ressources naturelles.
- b. Les partenaires de développement aux niveaux national et mondial ; les décideurs, y compris les législateurs, les hommes politiques, les organes gouvernementaux, y compris les autorités centrales et locales, et les chefs traditionnels. Le personnel technique et les fonctionnaires des ministères sectoriels concernés par le programme (agriculture, environnement, plan, finances, affaires foncières, genre, la météorologie, développement local, gestion des catastrophes, recherche scientifique ainsi que les professionnels de médias et la société civile et les OCB.

Le SGP tirera parti du réseau croissant de stations de radio communautaires qui sont facilement accessibles à la majorité des membres de la communauté dans tout le pays pour développer des programmes visant à diffuser des informations sur les projets et à partager des connaissances avec les membres de la communauté et les parties prenantes. La Stratégie de communication pour l'OP8 tournera autour des axes ci-après :

- L'insertion dans chaque projet d'un volet communication avec un budget destiné à la production des supports de communication adaptés aux récepteurs du message ;
- L'organisation d'un atelier par paysage terrestre et marin prioritaire destiné à communiquer les bonnes pratiques et les connaissances communautaires en matière de conservation ;
- La mise en place d'une base des données accessibles à tous et exposant les principales réalisations ainsi que les bonnes pratiques secrétées par les projets PMF-FEM ;
- La mise en réseau par le CN des ONG et des OCB bénéficiaires des subventions du PMF-FEM pour une plus forte synergie et un échange fructueux d'informations en vue de la mise en place d'une plateforme d'échange électronique ;
- La publication des bonnes pratiques dans les revues annuelles du PNUD.

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT

Le financement du FEM est un cofinancement : La mise en œuvre du programme national nécessite toujours des ressources financières autres que celles du FEM.

a) Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu

Le programme a commencé des discussions avec les partenaires au développement actifs en RDC aux fins de les sensibiliser sur le nécessité de cofinancer les projets portés par les communautés locales et peuples autochtones ainsi que les associations de la société civile dans le secteur de l'environnement. C'est le cas par exemple de l'Ambassade de l'Italie, de l'Ambassade du Royaume de Belgique ou encore du cadre de concertation autour de la stratégie 30X30 comprenant entre autres : le WCS, le WWF, la RFN, la GIZ, CAFI, FONAREDD...

b) Opportunités de cofinancement

Durant les phases précédentes OP4, OP5, OP6 et OP7, le PMF/FEM de la RDC a travaillé en synergie avec des acteurs majeurs du secteur de l'environnement de façon à créer des complémentarités et à trouver des financements additionnels sur des chantiers qui appellent à la collaboration des plusieurs intervenants. Dans le cadre de l'OP8, le Programme entend intensifier le renforcement des partenariats.

6.1. Développement des partenariats stratégiques

Une des sources de financement du PMF/FEM pour l'OP8 est constituée du fonds base de FEM à hauteur de \$500,000 US qui sont orientés vers les projets relevant des domaines thématiques du FEM. Les financements du Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR) à hauteur de \$2,500,000US seront alloués au financement des projets sur la conservation de la biodiversité, la dégradation des terres et le changement climatique.

Le cofinancement constitue une source non négligeable pour la mise en œuvre des projets PMF/FEM. Il peut être libéré en espèces ou en nature, en général, par l'ONG ou l'OCB locale ou encore par un autre partenaire du développement intéressé par l'initiative. Il a l'avantage de favoriser une plus grande implication des membres des communautés concernées et en même temps une meilleure appropriation du projet par les bénéficiaires. Bien plus, il renforce les capacités des ONG et OCB dans la gestion multi-partenaire. Dans l'OP 8, le Programme examinera de près toutes les possibilités de cofinancement, notamment celles offertes par le Fonds national REDD+, le Fonds d'Investissement pour les forêts ainsi que celui du Community-based REDD+ (CBR+). Dans le domaine des énergies renouvelables, les possibilités de partenariat avec le secteur privé devront être explorées et capitalisées.

7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT

En moyenne, les projets PMF/FEM obtiennent des financements pour une durée de mise en œuvre de deux ans. Cependant, beaucoup d'activités entamées nécessitent une continuation au-delà de la durée du financement pour un impact plus durable. Le Programme exigera pour chaque projet la définition claire du processus de désengagement qui peut prendre plusieurs formes notamment la forme d'activité génératrice des revenus (AGR) ou de renforcement des capacités des populations bénéficiaires de façon à déboucher sur une responsabilisation collective des bénéficiaires. La durabilité reste parmi les critères que le CNP examine toujours lors de l'évaluation et approbation des projets reçus. L'évaluation vérifiera aussi si le projet a prévu une stratégie claire pour clarifier la propriété communautaire des espaces fonciers du projet à travers des accords clairs avec les propriétaires fonciers ; (iii) s'assurer d'une meilleure prise en compte des besoins prioritaires et des intérêts immédiats des bénéficiaires en établissant l'équilibre entre les priorités environnementales et le besoin local de survie communautaire ;

(iv) appuyer le développement des activités génératrices de revenu permettant d'atteindre les résultats stratégiques attendus par les bénéficiaires et qui sont complémentaires avec les activités des projets ; (v) assurer le renforcement des capacités des OCB à mieux gérer des projets par elles-mêmes ; (vi) œuvrer pour une forte implication des communautés et veiller au transfert des technologies dans l'exécution des projets accompagnés par les ONG ; (vii) Encourager des partenariats stratégiques entre les OCB afin de maximiser les couts d'opportunités des investissements acquis et de se rendre mutuellement services ; (viii) Orienter les projets d'urgence vers l'accompagnement et le renforcement des OCB dans la mise en œuvre des mécanismes de durabilité et de sortie. Toutefois, le Programme encouragera les bénéficiaires à solliciter et obtenir des financements parallèles des projets qu'il finance.

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Tableau 7. Description des risques identifiés dans l'OP8

Décrire le risque identifié	Degré de risque (faible, moyen, élevé)	Probabilité du risque (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques prévue
Risques climatiques (inondations, étiage du fleuve, durée longue de la saison sèche, élévation du niveau de la mer et fleuve, température élevée)	Moyen	Moyenne	- Renforcement des capacités des communautés sur les Mesures d'adaptation et d'atténuation. - Sensibilisation sur les Mesures politique, technique pour accroître la résilience des communautés au changement climatique, et plus particulièrement aux inondations.
Risques d'expropriation des terres des communautés et des peuples autochtones,	Moyen	Faible	- Assurer la formation des membres des communautés sur la défense de leurs droits - Accompagner les démarches des communautés pour la reconnaissance légale de leurs patrimoines
Déplacement et réinstallation des populations dans les zones de conflits armés	Haut	Haute	- Se limiter aux activités de courte durée (renforcement des capacités, bourse d'études pour PA, appui aux AGR, recyclage des déchets, énergie renouvelable...) - Assurer les interventions par le GTC local
Feux de brousse/de forêt sauvages	Haut	Haute	Déployer une stratégie de Gestion de feux de brousse/de forêt (sensibiliser les communautés, mettre en place des systèmes d'alerte, former les communautés sur la maîtrise des feux...)
Instabilité politique ou sécuritaire,	Moyen	Moyenne	- Développer des calendriers des activités souples - Privilégier les régions moins insécurisées - Suspendre les activités dans les zones de grande insécurité
Pandémies tels que l'Ebola et la COVID-19	Faible	Moyenne	- Vulgariser et faire respecter les mesures de prévention dans les zones atteintes - Privilégier les régions moins atteintes ou moins insécurisées

			Suspendre les activités dans les zones à fort taux de prévalence.
--	--	--	---

9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi est un processus continu qui est essentiel à la réussite de la mise en œuvre et à l'obtention des résultats escomptés des projets et des programmes en suivant les activités par rapport à un plan de mise en œuvre. Le suivi sera essentiel pour prendre des décisions éclairées et des mesures correctives au cours de la mise en œuvre et pour suivre l'évolution de l'obligation de rendre compte. Le plan de suivi et évaluation du Programme est conçu pour favoriser une synergie maximale entre les projets, intégrant les indicateurs dans une matrice de suivi qui permet une vision d'ensemble des résultats attendus. Les indicateurs sont soigneusement élaborés pour couvrir divers aspects des thématiques abordées par le Programme, en mettant un accent particulier sur la biodiversité, le changement climatique, et l'engagement communautaire. L'évaluation, quant à elle, servira à déterminer la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des actions et des interventions du document de stratégie pays, tant au niveau local que mondial, et la qualité de vie des participants. Le programme de l'OP 8 continuera d'utiliser des méthodes participatives de suivi et d'évaluation dans le cadre d'une approche à trois niveaux, à savoir le niveau du projet, le niveau du programme national et le niveau du programme mondial. À la fin de chaque projet, ces indicateurs seront repris dans les rapports d'avancement à mi-parcours et finaux. S'agissant du budget de suivi et d'évaluation, le programme prévoit que chaque projet investisse 4 à 6 % du montant total de la subvention dans le suivi et l'évaluation du projet. Quant à l'examen d'impact, le programme prévoit la production de connaissances fondées sur des preuves concernant les résultats pour l'ensemble de la phase opérationnelle. Il peut s'agir de résultats spécifiques sur des points forts tels que l'inclusion sociale, l'adoption à plus grande échelle (mise à l'échelle, réplication, intégration et influence politique), le mécanisme de mise en œuvre, etc. Et donc, l'examen d'impact sera réalisé à des moments-clés tout au long du Programme, à travers des évaluations internes et externes. L'objectif de ces évaluations est d'analyser les résultats obtenus en lien avec les indicateurs. Cette démarche vise à tirer des leçons d'expérience et de formuler des recommandations pour des améliorations futures. Des examens d'impact nationaux ou internationaux sont aussi entrepris afin d'apporter des preuves concrètes de l'impact du Programme et d'identifier les meilleures pratiques.

9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays

La mise en place du système de suivi et l'évaluation obéit aux principes d'un système optimal de suivi et évaluation. Ce système clarifie la structure de gestion et les objectifs, distingue les différents niveaux de demande d'information, définit le niveau de détails nécessaire pour les décisions à prendre. Le suivi et l'évaluation jouent un rôle fondamental dans la réussite du Programme. Au niveau de chaque projet, le système de suivi reposera sur trois axes principaux : la collecte de données, la transmission de l'information et l'analyse des résultats. Pour chaque projet, une équipe opérationnelle est chargée de rassembler les données relatives aux indicateurs établis lors de la formulation. Ces indicateurs sont soigneusement validés en termes de pertinence, afin de s'assurer que les données obtenues contribueront à éclairer les décisions de gestion.

Les données récoltées seront ensuite transmises à des niveaux de gestion supérieurs par divers canaux. Le Chef d'équipe réunira les rapports et en assurera l'acheminement vers l'organisation ayant bénéficié du fonds de renforcement des capacités et qui se chargera de rapporter ces informations à la Coordination nationale. Ce processus de communication permettra d'identifier les obstacles potentiels et les succès, et d'exercer la reddition de comptes. L'analyse des résultats mettra en parallèle les données obtenues avec les données de référence, qui seront ensuite enregistrées dans la base de données. Cette



approche permet non seulement de mesurer l'avancement des projets, mais aussi de tirer des enseignements importants et de modifier les stratégies en fonction des résultats obtenus. Des procédures de feedback seront mises en place pour assurer que toutes les parties prenantes reçoivent de manière opportune des informations sur les décisions prises lors des analyses, facilitant ainsi une responsabilité partagée et éclairée à tous les niveaux.

En pratique, le système de suivi reposera sur le Comité national de pilotage (CNP), les OSC/OCB ayant bénéficié de la subvention de renforcement des capacités et la Coordination nationale du Programme. Durant le cycle de projet, chacune de ces structures exercera des responsabilités bien spécifiques.

Au cours de la phase d'identification et de formulation, la Coordination nationale du programme encouragera les organisations de la société civile et principalement les anciens bénéficiaires à accompagner les communautés locales et peuples autochtones de leurs zones respectives aux fins de :

- Diagnostiquer correctement les menaces pesant sur leurs écosystèmes ;
- Formuler des bonnes propositions de projets qui proposent des solutions aux défis identifiés en lien avec les priorités du programme ;
- Identifier les opportunités de partenariat au niveau des projets pour renforcer le cadre des résultats des activités ;
- Assurer un suivi de proximité et effectuer des vérifications ponctuelles durant l'exécution des projets ;
- Lire, comprendre et appliquer le canevas de formulation des projets, tant sur le fond que sur la forme, etc.

Durant la phase initiale, les propositions de projets seront examinées par le CNP. Celui-ci effectuera des visites sur le terrain pour :

- Vérifier la véracité et la pertinence du problème à résoudre.
- Confirmer le statut foncier des terres.
- S'assurer que les communautés et autres parties prenantes s'approprient l'initiative.
- Vérifier la prise en compte des populations marginalisées et du genre.

La Coordination nationale mettra en place une série de formations pour l'équipe dirigeante de chaque projet. Avec l'appui des projets de renforcement des capacités et l'accompagnement de la Coordination nationale du programme, chaque projet sera amené à développer un plan de suivi et d'évaluation, un plan de gestion des connaissances, ainsi qu'un plan de communication des résultats.

Durant l'implémentation, la Coordination nationale et le CNP réaliseront des missions régulières de suivi pour mesurer, à l'aide d'indicateurs, l'avancement des projets. Cette démarche vise à minimiser les pertes et à déterminer, si besoin, les ajustements requis. Chaque projet est visité au moins une fois durant son cycle de vie.

À la fin du projet, un rapport d'évaluation finale sera rédigé. Afin de garantir la durabilité des bénéfices, une stratégie de sortie des projets sera mise en place. Cette stratégie va inclure, entre autres, le renforcement des capacités des OCB pour leur permettre de mieux gérer leurs projets de manière autonome, ainsi que le développement d'activités génératrices de revenus qui soutiendront les objectifs stratégiques visés par les bénéficiaires et qui s'inscrivent en complémentarité avec les actions du projet.

Le suivi au niveau du programme

Le suivi au niveau du Programme sera réalisé par la Coordination nationale. Elle jouera un rôle clé dans la supervision des projets. Les éléments essentiels de ce suivi concernent :

La collecte et l'analyse des données provenant des rapports des Points focaux et des équipes de projet permettent d'assurer une intégration cohérente des informations à travers les différentes thématiques. Cette démarche est renforcée par la CPS, élaborée par le CN, le CNP et d'autres parties prenantes. Elle est réalisée avant le démarrage des projets afin d'identifier les initiatives communautaires pertinentes.

L'évaluation régulière de la stratégie nationale à l'aide d'indicateurs de performance clairs et mesurables. Cela permettra de déterminer l'impact global des projets sur la population et l'environnement. Une revue de la stratégie annuelle du programme pays sera effectuée par le CN, le CNP et le CPMT. Cette revue vérifiera que le CPS progresse vers ses résultats et objectifs. Elle permettra également d'identifier les besoins de gestion adaptative.

Des vérifications périodiques pour évaluer la fiabilité et la qualité des données soumises, incluant également des contrôles aléatoires sur le terrain pour confirmer les rapports. Ces vérifications seront renforcées par des réunions d'examen continu. Le CNP se réunira au moins deux fois par an. Ces réunions impliqueront le CN, le CNP et le PNUD. L'objectif est d'évaluer l'efficacité des projets et de favoriser l'apprentissage.

Des réunions de révision pour discuter des résultats, des défis rencontrés, et des solutions possibles, impliquant toutes les parties prenantes (CPMT, OSC/OCB ayant bénéficié de la subvention de renforcement des capacités, bénéficiaires, etc.) afin d'assurer une communication efficace et une collaboration tout au long du processus. Les résultats de ces discussions seront intégrés dans le rapport annuel de suivi (AMR), présenté par le CN au CNP chaque juin, afin de garantir une communication efficace du Programme. Le Système de Suivi Évaluation du Programme est conçu pour être un outil dynamique qui non seulement suit l'avancement des projets, mais renforce également les capacités locales en matière de gestion de projet et d'évaluation. Des examens stratégiques du portefeuille pays seront réalisés par le CNP à chaque phase opérationnelle pour favoriser l'apprentissage, la gestion adaptative, et garantir un développement stratégique et harmonieux du programme pays. Cela contribuera à un impact positif durable tout en garantissant la redevabilité des parties impliquées.

Tableau 8. Plan de S&E au niveau du programme national

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Élaboration de la stratégie nationale du programme (SNP)	Cadre d'action comprenant l'identification des projets communautaires	CN, CNP, parties prenantes nationales, bénéficiaires	Pour l'embauche d'experts-conseils peut être utilisée pour mettre à jour le plan OP8 de la SNP.	Au début de l'OP8
Dans le cadre des réunions du CNP, examen continu des	Évaluer l'efficacité des projets, du portefeuille de pays, de l'apprentissage et	CN, CNP, Bureau de pays du PNUD. Les délibérations finales ont été partagées/analysées	Temps de travail du personnel, budget de fonctionnement du pays	Au moins un examen annuel de la SNP pour s'assurer que la SNP de l'OP8 est sur la bonne voie pour atteindre ses résultats et apporter des

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
résultats et de l'analyse des projets. Cela comprend un examen annuel de la SNP.	de la gestion adaptative	avec les collègues du CPMT.		modifications opportunes et fondées sur des données probantes à la SNP, le cas échéant. ¹²
Enquête du rapport annuel de suivi ¹³	Permettre un établissement de rapports efficace au CPMT et au FEM. Il sert d'outil principal pour enregistrer et présenter analytiquement les résultats aux donateurs.	CN/PA en étroite collaboration avec le CNP. Le CPMT fournit un appui technique d'orientation et reçoit la soumission finale des pays pour des actions supplémentaires.	Temps du personnel	Une fois par an en juin-juillet
Revue du portefeuille de pays	Saisie des résultats méthodologiques du portefeuille à un moment donné afin de noter les changements au niveau de l'impact ainsi qu'une adoption plus large. L'objectif est d'appuyer la présentation de rapports aux intervenants, l'apprentissage et le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre stratégiques de la SNP.	CN, CNP	La subvention de planification du PMF pour engager des consultants peut être utilisée pour entreprendre l'examen de l'impact des cycles opérationnels précédents et utiliser les leçons pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SNP de l'OP8. On peut s'attendre à un soutien technique mondial en matière de S&E	Une fois par phase opérationnelle
Base de données PMF	Garantir l'enregistrement de tous les apports du projet et du programme	CN, PA	Temps du personnel	Tout au long de la phase opérationnelle. Assurer l'assurance de la qualité et l'achèvement des données avant le cycle

¹² Il est recommandé que l'examen annuel de la SNP soit effectué à étroitement avec les soumissions de l'AMR afin que les deux processus bénéficient l'un de l'autre (le calendrier suggéré est mi-juillet). Notez que la SNP de l'OP8 sera considérée comme un document dynamique et pourra être mis à jour par l'équipe pays du PMF et le CNP de manière périodique afin de refléter les ajustements nécessaires pour garantir un impact maximal.

¹³ Il est obligatoire de présenter en temps opportun des rapports de qualité au niveau national dans le cadre du processus de suivi annuel. En tant que programme mondial, il permet au CPMT d'établir des rapports agrégés pour le FEM, le PNUD et d'autres parties prenantes.

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
	de pays dans la base de données du PMF.			annuel de surveillance (de mai à juin de chaque année).
Audit	Veiller au respect des règles et normes de mise en œuvre et de gestion du projet.	Auditeurs externes/indépendants. CN/PA pour fournir le soutien nécessaire.	Budget de fonctionnement global	Annuellement pour des pays sélectionnés sur la base d'une évaluation des risques

9.2 Cadre de résultats de la SNP

Tableau 9 : Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme de l'OP8 du PMF

Alignement sur les ODD • ODD n°1 - Pas de pauvreté • ODD n°2 - Faim « Zéro » • ODD n°3 - Bonne santé et bien-être • ODD n°5 - Égalité entre les sexes • ODD n°6 - Eau propre et assainissement • ODD n°7 - Énergie propre et d'un coût abordable • ODD n°10 - Inégalités réduites • ODD n°11 - Villes et communautés durables • ODD n°12 - Consommation et production responsables • ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques • ODD n°14 - Vie aquatique • ODD n°15 - Vie terrestre • ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs
Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD : Le programme sera principalement en synergie avec la Priorité 3 du document de programme pays du PNUD pour la période de 2025-2029. Cette priorité qui porte sur la gestion durable des ressources naturelles, protection des écosystèmes et gouvernance environnementale efficace et transparente, s'aligne aussi avec la priorité 4 du Fonds de développement des Nations unies pour la coopération au développement. Pour contribuer à l'effort national sur la gestion durable des ressources naturelles, le PNUD soutiendra la RDC dans le développement de stratégies sectorielles à faible émission de carbone alignées sur les CDN révisées de 2021. En collaboration avec le Gouvernement, CAFI/FONAREDD, KOICA, le FEM, le Fonds vert pour le climat (GCF), l'Union européenne, la GIZ, la FAO et le UNCDF, le PNUD appuiera la RDC pour : (i) développer des stratégies innovantes et durables de gestion des forêts et des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité ; (ii) poursuivre et améliorer la planification de l'utilisation des terres conformément aux réformes en cours ; (iii) promouvoir des processus de production agricole et minière modernes et compétitifs améliorés dans les chaînes de valeur, y compris la capitalisation et la gestion des déchets ménagers et agricoles ; (iv) développer le potentiel énergétique et promouvoir les investissements publics et privés pour accroître l'accès à une énergie propre, fiable et abordable, et accélérer la transition énergétique ; (v) mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des catastrophes naturelles ; et (vi) développer des outils verts innovants (finance carbone et climat, paiement des services environnementaux, biodiversité, obligations vertes) afin de mobiliser des ressources pour le financement de la CDN. Ces interventions permettront : i) de réduire la déforestation et la dégradation des sols ; ii) de réduire la vulnérabilité alimentaire, qui touche plus de 27 millions de Congolais ; iii) de fournir un accès à l'énergie verte et à faible coût à des milliers de personnes ; et iv) de créer des opportunités d'emploi et de revenu pour les jeunes vulnérables, les femmes, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, etc.¹⁴

¹⁴ PNUD, CPD 2025-2029, p 6

Objectif du programme PMF/OP8 : Faire participer les OSC/OCB locales dans des approches des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur donnant accès à la connaissance et à l'information, en leur donnant les moyens d'apprendre par la pratique, en développant leurs compétences, et en leur fournissant une assistance technique et des subventions pour des interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial.

1 Initiatives stratégiques de la SNP de l'OP8 du PMF	2 Indicateurs et objectifs de la SNP	3 Moyens de vérification
Initiative stratégique 1 : Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés - Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales. - Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) - Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	100 hectares de paysages faisant l'objet de pratiques améliorées (à l'exclusion des aires protégées) (indicateurs de base 4.1 et 4.3 du FEM) 10 hectares d'aires marines protégées créées ou faisant l'objet d'une gestion améliorée (indicateur de base 2 du FEM) 10 hectares d'habitat marin dans le cadre de pratiques améliorées (indicateur de base 5 du FEM) <i>Au moins 9 espèces animales menacées et 4 autres végétales sont préservées</i> <i>Au moins 6 700 ha des paysages terrestres voient leur gestion améliorée au profit de la biodiversité</i> <i>L'efficacité de gestion est améliorée pour au moins 56 600 hectares des lacs et des cours d'eau (Lac Kivu, surfaces fluviales, et littoral de Muanda)</i> <i>Au moins 10 750 hectares d'habitats marins bénéficient des pratiques améliorées au profit de la biodiversité</i> <i>Au moins 2 réseaux d'aires communautaires renforcés</i>	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Variables de comparaison pour l'évaluation de référence (utilisation de modèles conceptuels et de données des partenaires, le cas échéant) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
Initiative stratégique 2 : Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire - Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence. - Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.	3000 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration (indicateur de base 3.1 du FEM) 33 (nombre) partenariats pour faire progresser l'agriculture et la pêche durables et/ou la sécurité alimentaire (tels que la diversification, l'intensification durable, la gestion durable de la pêche, les pratiques agricoles agroécologiques, l'agriculture intelligente face au climat, les programmes de certification, les initiatives d'approvisionnement local, la réduction des déchets et l'économie circulaire, etc.) - Au moins 4 pratiques agroécologiques sont testées et bénéficient à 300 ménages - Au moins 14 500 hectares des paysages sont sous gestion durable des terres dans les systèmes de production, y compris la pêche.	- Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) - Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF - Examen du programme national - Indicateurs pour la résilience dans les

	• Au moins 5 773 hectares des terres agricoles dégradées sont restaurés • Au moins 12 projets soutiennent les liens et les partenariats pour des pratiques de production alimentaire durable (telles que la diversification et l'intensification durable) et la gestion de la chaîne • Au moins 3 partenariats sont facilités pour des pratiques de production alimentaire durable (telles que la diversification et l'intensification durable) et la gestion de la chaîne d'approvisionnement (en particulier les PME) • Au moins 450 petits exploitants agricoles sont soutenus pour atteindre les objectifs nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres	paysages socio-écologique de production (SEPL)
Initiative stratégique 3 : Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone • Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. • Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.	• 45000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre atténuées/évitées (indicateur de base 6 du FEM) ; • Augmentation de 20 kW de la capacité installée d'énergie renouvelable grâce aux systèmes à l'échelle communautaire (biomasse, micro-hydroélectricité, énergie solaire, etc.) ; • 25 (nombre) solutions adaptées localement promouvant les technologies à faible teneur en carbone (telles que les technologies de biogaz nouvelles/modifiées, les fourneaux à haut rendement énergétique développés localement, les utilisations innovantes de l'énergie solaire/éolienne, etc.) • Au moins 30 000 membres des ONG et OCB sont formés et informés sur les technologies à faible émission de carbone • Au moins 297 ménages ont accès à l'énergie à faible émission de carbone avec des solutions communautaires adaptées localement • Augmentation de la capacité d'énergie renouvelable installée à partir des technologies locales notamment la biomasse renouvelable et le petit hydraulique solaire • Au moins 3 types de solutions d'accès à l'énergie moins polluante axées sur la communauté sont testées et adaptées localement avec des démonstrations réussies ou une extension et une réplique • Au moins 713 Hectares de forêts et de terres non forestières sont restaurés et les stocks de carbone renforcés	• Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) ; • Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF ; • Examen de la Stratégie nationale du programme.
Initiative stratégique 7 : Renforcer l'inclusion sociale • Promouvoir des initiatives ciblées en faveur de l'inclusion.	• 425000 personnes bénéficiant des investissements financés par le FEM, ventilées par sexe (indicateur de base 11 du FEM) ; • 30 projets comportant des interventions ciblées en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;	• Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF

Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets.	10 projets qui démontrent des modèles de participation (a) des peuples autochtones, (b) des jeunes et (c) des personnes handicapées ; 5 subventions avec un soutien ciblé pour 1) les femmes ou les groupes de femmes ; 2) les jeunes ou les groupes dirigés par des jeunes ; 3) les groupes de peuples autochtones ; - Au moins 200.000 US\$ du portefeuille total de subventions obtenu par : (i) des femmes ou des groupes de femmes ; (ii) des groupes de jeunes ou des groupes dirigés par des jeunes ; (iii) des groupes de peuples autochtones. - Au moins 150 membres des OSC, des bénéficiaires, des membres du CNP et partenaires sont formés sur les liens entre genre et préservation de l'environnement et sur les modalités pratiques d'intégration du genre dans les projets PMF/FEM	- Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF - Examen du programme national
Initiative stratégique 8 : Suivi et évaluation et gestion des connaissances	2 projets avec réunions impliquant les OSC/OCB locales ou les communautés pour suivre les résultats du projet, évaluer les impacts et identifier les leçons apprises ; 2 événements d'échange/partage de connaissances avec la participation des communautés locales ; 1 référentiel de connaissances en ligne développés dans le cadre du projet PMF ; 2 examens d'impact nationales/internationales réalisées avec des preuves de l'impact du PMF et des leçons apprises ; 1 échange Sud-Sud entre communautés, ONG/OSC ou autres partenaires à l'intérieur d'un pays ou entre pays pour transférer des connaissances, reproduire des technologies, des outils ou des approches sur des problèmes environnementaux mondiaux.	- Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF - Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF - Examen du programme national
Initiative stratégique 9 : Initiative mondiale de soutien aux APAC (phase 2 de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC) - Module de travail 1 : fournir de petites subventions à l'APAC au niveau national. - Module de travail 2 : Fournir une assistance juridique et de gouvernance aux APAC. - Module de travail 3 : Échange de réseaux et gestion des connaissances pour les APAC.	10 projets obtiennent les subventions sur programme pour la mise en œuvre des APAC ; 10 APAC obtiennent un accompagnement administratif, juridique et de gestion ; - Au moins 100 217 hectares des APAC et d'autres aires protégées influencés par l'appui du PMF-FEM ; 2 activités de partage des connaissances sur les APAC ont été facilitées par le programme.	- Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF ; - Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF ; - Examen du programme national.



10. APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE



Liste des présences à la réunion du Comité National de Pilotage portant sur l'examen et l'approbation du document de stratégie pays
du Programme de Microfinancements pour l'OP 8 du FEM

Date : le 31 juillet 2024

Lieu : Immeuble Losonia (Salle des opérations du PNUD)

N°	Noms	Sexe	Institution	Téléphone	Courriel	Signature
01	KIMFUTA LUKKUNU JP	M	SOCIETE CIVILE	0897711535	j.p.kimfuta@gmail.com	[Signature]
02	Storé MWENDELE	F	SOCIETE CIVILE	0898789165	storie.mukwendele123@gmail.com	[Signature]
03	ANDRIANAHY Yfaliana	F	PNUD	0815102338	yfaliana.fti@undp.org	[Signature]
04	Albert KABUYA	M	CENADEP	0874033410	albert.kabuya@gmail.com	[Signature]
05	NTUKA LUTA Jeany	F	UNIKIN	0822164726	jeanyntuka@gmail.com	[Signature]
06	doHilde DISUBI	F	DIAF	0815134094	dochodisubid2004@yahoo.fr	[Signature]
07	Jean Pierre OKENSA	M	SGP GNB	0829787877	jeanpierreokensa@gmail.com	[Signature]
08	Willy BASSA	M	PNUD	0997026480	willy.bassa@undp.org	[Signature]
09	Bercarter MPONGE	M	PNUD / SGP	0812124090	bercarter.mponge-tatla@undp.org	[Signature]

Liste des présences à la réunion du Comité National de Pilotage portant sur l'examen et l'approbation du document de stratégie pays du Programme de Microfinancements pour l'OP 8 du FEM

Liste des présences à la réunion du Comité National de Pilotage portant sur l'examen et l'approbation du document de stratégie pays du Programme de Microfinancements pour l'OP 8 du FEM

10	Jean ILUNGA MUNENG	DDD / NEED	0998235664 0844684402	berdmansst@gmail.com	[Signature]
11	Benjamin MUKA	PNUD	0810206284	Benjamin.muka@undp.org	[Signature]